



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de modification du marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-46075>

Département(s) de publication : **976**

Annonce n° **26-46075**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ministère Chargé des transports - DGAC - Direction du transport aérien

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concession de l'aérodrome Dzaoudzi (depuis renommé aérodrome de Mayotte - Marcel Henry)

Description : Avenant n°1 à la convention de concession relative à l'aérodrome de Dzaoudzi (depuis renommé aérodrome de Mayotte - Marcel Henry) approuvée par le décret n°2011-357 du 31 mars 2011 La concession a notamment pour objet la conception, le financement, la construction, l'entretien et la maintenance d'une nouvelle aérogare et des ouvrages connexes (parkings, voies de desserte etc.) sur l'aérodrome de Dzaoudzi (depuis renommé aérodrome de Mayotte - Marcel Henry). Elle a été approuvée par un décret n° 2011-357 du 31 mars 2011 et est entrée en vigueur le 1er avril 2011 pour une durée de quinze ans, soit jusqu'au 31 mars 2026. L'avenant n°1 a notamment pour objet de prolonger de cinq ans la durée de la concession. Le détail des modifications à la concession initiale est indiqué dans le décret n° 2026-217 du 28 mars 2026 approuvant l'avenant n°1 publié au JORF n°0076 du 29 mars 2026, disponible à l'adresse suivante: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053728358>

Identifiant de la procédure : 7c6255ad-2a34-4b5b-9c12-593b0bc6c099

Identifiant interne : 2011-CONCESSION-MAY

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 63731000 Services d'exploitation d'aéroport

2.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Avis modificatif à la convention de concession de l'aérodrome de Dzaoudzi (depuis renommé aérodrome de Mayotte - Marcel Henry)

Description : Avenant n°1 à la convention de concession relative à l'aérodrome de Dzaoudzi (depuis renommé aérodrome de Mayotte - Marcel Henry) approuvée par le décret n°2011-357 du 31 mars 2011 La concession a notamment pour objet la conception, le financement, la construction, l'entretien et la maintenance d'une nouvelle aérogare et des ouvrages connexes (parkings, voies de desserte etc.) sur l'aérodrome de Dzaoudzi (depuis renommé aérodrome de Mayotte - Marcel Henry). Elle est entrée en vigueur le 1er avril 2011 pour une durée de quinze ans, soit initialement jusqu'au 31 mars 2026. L'avenant n°1 a notamment pour objet de prolonger de cinq ans la durée de la concession. Le détail des modifications à la concession initiale est indiqué dans le décret n° 2026-217 du 28 mars 2026 approuvant l'avenant n°1, disponible à l'adresse suivante: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorff/id/JORFTEXT000053728358>

Identifiant interne : 2011-CONCESSION-MAY

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 63731000 Services d'exploitation d'aéroport

5.1.6 Informations générales

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif de Mayotte

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Mayotte

Informations relatives aux délais de recours : Les recours suivants peuvent être exercés devant le tribunal administratif: - un recours en contestation de validité du contrat (en application de la décision du Conseil d'État du 04.04.2014, département de Tarn-et-Garonne, req. n° 358994), dans un délai de 2 mois à compter de la réalisation des mesures de publicité appropriées. Ce recours peut être accompagné d'un référé-suspension (article L. 521-1 du CJA) ; - un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires du contrat de concession résultant de l'avenant n°1 peut être exercé devant le Conseil d'État, dans un délai de 2 mois à compter de la réalisation des mesures de publicité appropriées ; - un recours pour excès de pouvoir contre l'acte administratif portant approbation de l'avenant n°1 (en application de la décision du Conseil d'Etat du 23.12.2016, Association Etudes et consommation CFDT du Languedoc-Roussillon et Association ATTAC Montpellier, req. n°392815) peut être exercé devant le Conseil d'État dans les deux mois à compter de sa publication en application de l'article R.421-1 du CJA ; le cas échéant, un référé contractuel (article L. 551-13 du CJA) à compter de la signature de l'avenant n°1 et dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis de modification du contrat

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ministère Chargé des transports - DGAC - Direction du transport aérien

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ministère Chargé des transports - DGAC - Direction du transport aérien

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Mayotte

Organisation qui signe le marché : Ministère Chargé des transports - DGAC - Direction du transport aérien

Section 6 - Résultats

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Edeis Aéroport Mayotte

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre d'Edeis aéroport Mayotte

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 107,500,000 Euro

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2011-CONCESSION-MAY

Date de conclusion du marché : 22/03/2011

Organisation qui signe le marché : Ministère Chargé des transports - DGAC
- Direction du transport aérien

Section 7 - Modification

7.1 Modification

Identifiant de l'avis d'attribution de contrat précédent : 000000-2011

Identifiant du contrat modifié : CON-0001

Raison de la modification : Modifications nécessaires en raison de circonstances imprévisibles pour un acheteur diligent.

Description : Avenant n°1 à la convention de concession relative à l'aérodrome de Dzaoudzi (depuis renommé aérodrome de Mayotte - Marcel Henry) approuvée par le décret n°2011-357 du 31 mars 2011

7.1.1 Modification

Description des modifications : Conformément à R 3135-5 du code de la commande publique, l'avenant n°1 a pour objet principal (i) d'allonger de 5 ans la concession actuelle (ii) d'encadrer les modalités de calcul de l'indemnité de fin de concession et (iii) d'intégrer un programme de travaux garantissant le prolongement de la durée de vie résiduelle des infrastructures. L'avenant n°1 a été signé le 28 mars 2026. Le détail des

modifications à la concession initiale est indiqué dans le décret n° 2026-217 du 28 mars 2026 approuvant l'avenant n°1 publié au JORF n°0076 du 29 mars 2026, disponible à l'adresse suivante: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053728358>. L'avenant n°1 peut également être gratuitement consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi et notamment du secret en matière industrielle et commerciale, dans les locaux de la DGAC (situés au 50, rue Henry-Farman, 75015 Paris), suite à prise de rendez vous à l'adresse mail suivante: pmi.dgac.sg@aviation-civile.gouv.fr

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ministère Chargé des transports - DGAC - Direction du transport aérien

Numéro d'enregistrement : 12006401900074

Adresse postale : 50 rue Henry Farman

Ville : Paris

Code postal : 75015

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Point de contact : Pôle achats-marchés du secrétariat général de la DGAC

Adresse électronique : pmi-dgac-sg@aviation-civile.gouv.fr

Téléphone : +33158094627

Adresse internet : <https://www.ecologie.gouv.fr/direction-generale-laviation-civile-dgac-0>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Mayotte

Numéro d'enregistrement : 13000503600012

Adresse postale : 731 boulevard Younoussa Bamana

Ville : Mamoudzou

Code postal : 97600

Subdivision pays (NUTS) : Mayotte (FRY50)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-mayotte@juradm.fr

Téléphone : 0269611856

Adresse internet : <https://mayotte.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Edeis Aéroport Mayotte

Numéro d'enregistrement : 52902540500018

Adresse postale : AEROPORT DE DZAOUDZI depuis renommé Mayotte - Marcel Henry

Ville : PAMANDZI

Code postal : 97615

Subdivision pays (NUTS) : Mayotte (FRY50)

Pays : France

Adresse internet : <https://www.edeis.com>

Rôles de cette organisation :

Prestataire de services de passation de marché

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : c87607f7-acf4-42f1-ab80-261c096487a0 - 01

Type de formulaire : Modification du marché

Type d'avis : Avis de modification de marché

Date d'envoi de l'avis : 07/05/2026 à 07:53

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/05/2026